

Un territoire rural dans la transition énergétique : entre démarche participative et intérêts particuliers

A rural territory in the energy transition: between participatory approach and special interests

Caroline Mazaud et Geneviève Pierre

Numéro 82, 2019

Engagements et action publique face à la crise climatique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061879ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061879ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mazaud, C. & Pierre, G. (2019). Un territoire rural dans la transition énergétique : entre démarche participative et intérêts particuliers. *Lien social et Politiques*, (82), 118–138. <https://doi.org/10.7202/1061879ar>

Résumé de l'article

Les espaces ruraux et périurbains constituent des réservoirs de ressources pour la production d'énergie renouvelable : foncier disponible dans des espaces éloignés des zones habitées, toits de bâtiments agricoles aménageables et biomasse mobilisable. Ils peuvent ainsi largement être exploités au bénéfice de la transition énergétique. L'étude de cas sur laquelle s'appuie cet article entend interroger la façon dont cette transition est pensée et mise en oeuvre sur un territoire souvent présenté comme exemplaire en matière de « dynamique énergétique ». L'enquête monographique menée sur le territoire rural des Mauges (région Pays de la Loire, France), labellisé « territoire à énergie positive pour la croissance verte », rend compte de la forte mobilisation d'acteurs locaux dans des projets de production d'énergie renouvelable : groupements d'achats de panneaux solaires photovoltaïques, filière bois-bocage-énergie, projet de construction d'unités de méthanisation et financement participatif d'un parc éolien. Unis par une conception entrepreneuriale de la transition énergétique, agriculteurs et particuliers tentent de se réappropriier les ressources locales, face à des investisseurs venant de l'extérieur du territoire. L'article analyse l'émergence et le montage de projets, en même temps que les motivations et profils des leaders. Derrière l'exemplarité du modèle affiché par ce territoire et le consensus qui semble unir la population locale autour de cette « dynamique énergétique », cet article explique en quoi les retombées économiques profitent avant tout à un petit groupe d'investisseurs dont beaucoup sont des agriculteurs qui cumulent responsabilités professionnelles et politiques locales.

Un territoire rural dans la transition énergétique : entre démarche participative et intérêts particuliers

CAROLINE MAZAUD

Enseignante-chercheuse en sociologie
École Supérieure d'Agricultures (ESA)

GENEVIÈVE PIERRE

Professeure en géographie agricole et rurale
Université d'Orléans

—

Bien que caractérisée par un héritage énergétique fortement concentré et centralisé, la France a récemment développé une approche davantage territorialisée de la « transition énergétique » (Lundqvist et Biel, 2013 ; Durand *et al.*, 2015). Par le biais d'appels à projets, l'action publique finance les dynamiques endogènes de certains territoires. La contribution spécifique des territoires ruraux mérite d'être soulignée (Munday *et al.*, 2011 ; Tritz, 2012 ; Philips et Dickie, 2014 ; Nadaï *et al.*, 2015). Certes, les campagnes sont marquées par une vulnérabilité énergétique liée à l'hypermobilité locale, principalement autosoliste, ou encore par des coûts élevés de chauffage dans des maisons grandes et anciennes. Elles constituent cependant des réservoirs de ressources pour la production d'énergie renouvelable : foncier disponible dans des espaces éloignés des zones habitées, toits de bâtiments agricoles aménageables et biomasse exploitable. La transition énergétique constitue un levier important de mobilisation des acteurs locaux sur des territoires ruraux qui revendiquent la recherche d'une « autonomie énergétique » (Dobigny, 2016) en produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

L'enquête monographique menée sur le territoire rural des Mauges (région Pays de la Loire, France), labellisé par le gouvernement « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2014¹, donne à observer la

forte mobilisation d'acteurs locaux dans des projets de production d'énergie renouvelable : groupements d'achat de panneaux solaires photovoltaïques, filière bois-bocage-énergie, réflexion sur la construction d'unités de méthanisation ou financement participatif d'un parc éolien. Or, derrière l'exemplarité apparente de ce modèle, que révèle en réalité la dynamique territoriale à l'œuvre au-delà de l'obtention du « label » environnemental ? Comment ces projets sont-ils mis en place ? Dans quelle mesure les différentes initiatives relèvent-elles d'une cohérence territoriale ? Sont-elles harmonisées *a posteriori* afin d'obtenir le label ? Au profit de qui se réalisent ces projets ?

Divers travaux sociologiques ont proposé un regard critique sur le prisme techniciste à travers lequel est souvent analysée la « transition énergétique et climatique » : ils ont mis en évidence les inégalités sociales qu'elle traduit ou génère (Christen et Hamman, 2015 ; Comby, 2015 ; Cacciari, 2017). Cet article s'inscrit dans cette même approche en ce qui concerne la question de la production d'énergie renouvelable en territoires ruraux. Il entend par ailleurs contribuer à un programme de recherche proposant « une reconstruction de l'objet des mondes ruraux avec les concepts et problématiques standards de la sociologie, c'est-à-dire dissoudre la sociologie rurale [...] dans une sociologie sinon des classes, *a minima*, de la stratification sociale » (Laferté, 2014 : 424). Ainsi, nous analysons les territoires ruraux à travers une approche monographique attentive à la diversité des groupes et des individus qui les composent et qui disposent de ressources variées, à l'origine d'inégalités sociales.

L'enquête exploitée dans cet article a été conduite entre l'été 2015 et l'hiver 2016. Au-delà des entretiens informatifs et des visites d'installations occasionnant des discussions *in situ*, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de 25 acteurs clés des différents projets, qu'ils soient agriculteurs, particuliers, élus locaux investis sur les questions de politique environnementale, agents de développement (pays², Centre permanent d'initiatives pour l'environnement³ (CPIE), centre social⁴, Chambre d'agriculture, coopérative énergétique locale). Outre leurs caractéristiques sociales et leurs motivations à s'investir dans tel ou tel projet, nos enquêtés ont été interrogés sur le contexte local et régional de développement des énergies renouvelables, sur les étapes du processus et sur les partenaires impliqués. Une manifestation publique, la journée d'inauguration du parc éolien en rachat participatif réunissant les différentes parties prenantes (novembre 2016), a par ailleurs fait l'objet d'une observation sociologique. Enfin, l'article

exploite les résultats d'une recherche participative (2012) préparatoire au plan d'aménagement et de développement durable du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Mauges, qui a donné l'occasion à une quarantaine d'acteurs du territoire (associations, élus, professionnels, entrepreneurs, agents de développement) de partager leurs représentations des fonctions et des figures (Perrier-Cornet, 2002) de la campagne locale⁵.

La première partie de cet article permettra de caractériser le territoire des Mauges. Nous verrons comment la réflexion sur les énergies renouvelables à l'échelle du Pays des Mauges a servi le Chemillois⁶ en particulier et de quelle manière les projets se sont succédé. La deuxième partie analysera les motifs revendiqués par les personnes enquêtées et mettra en évidence une approche entrepreneuriale de la transition énergétique unissant agriculteurs et particuliers dans un désir partagé de réappropriation des ressources locales. Elle suscitera une interrogation quant à l'étendue du consensus apparent qui unit la population autour des projets de production d'énergie renouvelable : qui est effectivement concerné et qui en tire profit ? L'analyse des montages de projets révélera que les retombées économiques générées ne bénéficient pas à l'ensemble des habitants, mais avant tout à un petit nombre, en particulier d'agriculteurs, que nous chercherons à caractériser.

1. Un territoire exemplaire en matière d'autonomie énergétique ?

Les Mauges et le Chemillois en particulier sont assez représentatifs des territoires ruraux qui jouent un rôle clé dans l'émergence de projets en énergie renouvelable. Ils réunissent des acteurs variés dans une dynamique collective et impliquent de fréquentes collaborations entre agriculteurs et autres résidents locaux. Contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres territoires marqués par de fortes contestations de projets, notamment éoliens (Grijol, 2012 ; Zélem, 2012 ; Nadaï *et al.*, 2015 ; Labussière et Nadaï, 2015), les Mauges voient le développement d'énergies renouvelables s'opérer dans un consensus apparent. Les projets éoliens, nombreux, semblent susciter l'adhésion collective : sur les onze parcs construits et projetés dans les Mauges en 2018, sept sont regroupés (sans opposition notable) dans le Chemillois. Parmi eux se trouve le seul parc de la région qui repose sur un financement participatif : il s'agit d'un des rares projets de ce type déjà installés en France. Les implantations d'éoliennes (comme les unités de méthanisation) se font souvent dans

des espaces ruraux relativement isolés pour des raisons techniques, mais aussi afin de diminuer le risque de contestation des riverains (Christen et Hammam, 2014). Or, ce n'est pas le cas dans le Chemillois. Situé dans un espace sous l'influence métropolitaine du triangle Angers-Nantes-Cholet, au sud-ouest du département de Maine-et-Loire, ce territoire de 120 000 habitants, bien desservi par l'autoroute, présente une densité rurale de 90 habitants/km² (contre 55 en moyenne pour la France rurale). La dynamique démographique, deux fois plus élevée que la moyenne française, profite bien au Chemillois (21200 habitants ; 1 % de croissance démographique par an depuis 1999 ; INSEE, 2013). Pourtant, dans les années 1990, les pertes de milliers d'emplois dans les industries du textile et de la chaussure ont profondément affecté cette « campagne productive et ouvrière » (Bioteau et Prugneau, 2014). L'héritage productiviste se retrouve dans les pratiques agricoles d'élevage intensif de bovins, porcins et volailles. À partir d'une enquête conduite dans la commune de Saint-Crespin-en-Mauges, Marcel Jollivet et Henri Mendras évoquaient déjà en 1971 la singularité de ce territoire mobilisant ses ressources pour éviter l'exode des jeunes générations : « le cas des Mauges est exemplaire puisque la population, par fidélité à ses croyances, à ses valeurs et à son genre de vie, s'est refusée à l'exode et s'est ingénierie à trouver des ressources pour permettre à ses jeunes de ne pas partir » (Jollivet et Mendras, 1971 : 197). Malgré cette dynamique démographique actuelle, le territoire offre peu de perspectives touristiques ou de villégiature d'agrément (PADD SCoT du Pays des Mauges, 2012) ; sa population est composée majoritairement d'ouvriers, d'employés et de retraités⁷.

Reconstruire la genèse des différents projets de production d'énergie renouvelable de ce territoire rural nous permettra de comprendre comment la dynamique s'y est progressivement mise en place.

1.1 Un cadre d'action global et des schémas de développement des énergies renouvelables à l'échelle du Pays

Le Pays des Mauges a bénéficié d'un contexte particulier dans la mise en place des énergies renouvelables. Un travail de « préparation du terrain » des projets de production d'énergies renouvelables est mené dès le début des années 2000, notamment par le biais de la création au niveau local d'un CPIE qui a été missionné, dès sa création par les élus du Pays des Mauges, pour traiter les questions environnementales du territoire (entretien avec un élu, 2016). En 2003, le programme ATEnEE (Actions territoriales pour

l'environnement et l'efficacité énergétique), prolongé par un Contrat d'objectif territorial (COT) et un Plan climat-énergie territorial (PCET) 2010-2015, renouvelé pour 2015-2018, rendent compte d'une certaine continuité sur ces sujets. Les conditions d'installation des projets d'énergie renouvelable font l'objet d'une réflexion collective : en 2006, un schéma éolien du Pays des Mauges est validé. Alors que le sujet de l'éolien est volontiers polémique en France, la mise en place de ce schéma est rendue possible, sans heurt, grâce à des méthodes d'animation et d'informations particulières visant à favoriser une meilleure « acceptabilité sociale » des projets. Le schéma éolien exige des développeurs du projet le respect de certaines règles, comme de ne pas approcher directement les agriculteurs détenteurs du foncier et de s'adresser d'abord aux élus locaux. Les schémas de méthanisation et de développement solaire suivent en 2012 et 2013. Cette trajectoire de développement local se prolonge par la réponse à l'appel à projets européen « Leader 2014-2020 » au sein de la région Pays de la Loire : voit le jour un ensemble d'actions dont « l'ambition est de faire de la transition énergétique un moteur de développement du territoire qui doit [lui] permettre de relocaliser des emplois, tout en réduisant [sa] dépendance extérieure en matière d'approvisionnement, en s'appuyant sur [son] fort potentiel en matière d'énergies renouvelables » (Pays des Mauges, Région Pays de la Loire, programme Leader 2014-2020). Or, il est important de considérer les deux échelons du contexte territorial pris en compte. Si l'échelon du Pays des Mauges est celui du cadre programmatique et des grandes orientations, c'est à l'échelon inférieur (celui des intercommunalités, appelées aujourd'hui « communes nouvelles ») qu'incombe l'initiative et la mise en œuvre concrète des projets. Cela crée des dynamiques d'appropriation inégales selon les territoires. Or, au sein du Pays des Mauges, le Chemillois s'est particulièrement illustré par le nombre et par la variété des actions mises en place. L'inscription dans une dynamique antérieure a facilité l'émergence de ces projets, dans lesquels agriculteurs et résidents sont investis. La présence d'un acteur à la fois président du CPIE à la fin des années 2000, et agriculteur et élu local du Chemillois a, par ailleurs, permis la diffusion des informations utiles à la construction des initiatives locales.

1.2 La dynamique multi-énergies et multi-acteurs du Chemillois

Le terreau environnemental du Centre social

Depuis près de quarante ans, le Centre social de Chemillé est à l'initiative d'opérations de production d'énergies renouvelables ou d'économie d'énergie, mais également de protection des espèces et des milieux, dans une réflexion

plus large sur l'éducation à l'environnement. La « couleur environnementale » est particulièrement mise en avant par le directeur du centre. Lors de l'entretien qu'il nous a accordé, il a retracé les manifestations organisées par le Centre social qui ont visé à informer, voire à éduquer la population locale sur ces questions. Dès les années 1980, le Centre social lance une opération intitulée « Le bocage, un paysage à retrouver », comprenant des conférences et des expositions, qui intègrent fortement le public scolaire. Une dizaine d'années plus tard, l'opération « 10/10 sur l'environnement », qui rayonne sur l'ensemble du canton, se termine par « le salon du Bocage » rassemblant entre 3 000 et 4 000 visiteurs. L'association Horizon Bocage, qui œuvre encore aujourd'hui en faveur de la préservation du bocage, naît de cette opération. Initialement, il s'agit d'une commission interne au Centre social, qui s'autonomise à la suite du recrutement d'un animateur salarié. Horizon Bocage est constitué de particuliers et d'agriculteurs qui se mobilisent en faveur de la valorisation des végétaux, de l'entretien de la vallée de l'Hyrôme et du jardinage écologique. Elle propose ponctuellement des animations pour sensibiliser la population locale à la préservation du bocage.

Se grouper pour acheter des panneaux photovoltaïques

En 2002, le directeur du Centre social de Chemillé propose de réfléchir à la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel souvent occupé par des jeunes. Un partenariat entre la commune et le Centre local de formation débouche sur un chantier-école pour des femmes en réorientation professionnelle. Poser sur le toit de ce lieu expérimental des panneaux solaires pour revendre l'électricité produite apparaît comme un moyen de rembourser la réhabilitation du bâtiment. Ainsi, le premier toit photovoltaïque des Pays de la Loire, subventionné par les pouvoirs publics, est inauguré en 2004. Fort de ce succès, le directeur du Centre social lance l'idée d'équiper une partie du toit du Centre social, idéalement orienté au sud. Il s'agit, cette fois, de trouver un montage financier qui ne repose pas uniquement sur un financement public. Un particulier retraçant les événements nous rapporte les interrogations de l'époque : puisqu'on « l'a fait en investissement public, pourquoi ne pas le faire en collectif ? » Un groupe de travail est constitué et une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC Énergies Partagées) est créée en 2007. Cette dernière réunit des habitants, des collectivités locales, des associations (dont le Centre social, qui reste l'acteur moteur principal du projet) et des entreprises qui participent au financement du toit photovoltaïque. La SCIC organise ensuite un groupement d'achat de panneaux photovoltaïques qui réunira une centaine de particuliers.

Parallèlement, des agriculteurs sont sollicités par des développeurs industriels pour monter des projets en énergie solaire sur les toits de leurs bâtiments d'exploitation. Les tarifs d'achat d'électricité incitatifs au milieu des années 2000 sont bas et les sollicitations sont fréquentes. Certains de ces agriculteurs décident de s'organiser localement en groupements d'achat pour négocier les tarifs ; les prestations proposées par le biais de la Chambre d'agriculture départementale à l'époque ne leur donnent pas entière satisfaction : il s'agit d'une convention avec une entreprise spécialisée dans le photovoltaïque (mais pas implantée sur le territoire) proposant des tarifs et des conditions d'installation non négociables. Les agriculteurs veulent disposer d'un espace de négociation et souhaitent travailler avec des entreprises locales, pas nécessairement spécialisées dans le photovoltaïque, mais suffisamment solides pour garantir le service après-vente des panneaux sur le long terme. Le groupement d'achat monté par le collectif d'agriculteurs du Chemillois engage un couvreur et un électricien locaux ; 8 millions d'euros sont investis. Quatre groupements d'achat successifs s'équipent entre 2009 et 2013.

La tentative de mise en place d'une filière bois-énergie

Après le photovoltaïque, la SCIC Énergies Partagées s'oriente vers une nouvelle phase de dynamique collective en 2011. Voilà ce qu'en dit un des premiers particuliers investi dans ces actions :

Après, on s'est dit, qu'est-ce qu'on fait ? Soit, on reproduit, soit on essaie d'explorer d'autres filières. Et, on s'est dit, il y a quand même, dans notre région, beaucoup de bois, c'est du bocage ; il faut entretenir tout ça ; il y a du bois dans les champs, c'est malheureux, il y a de l'énergie ! Et puis derrière, on va quand même acheter du pétrole. Et là, on s'est dit, la filière bois, est-ce que c'est valable, pas valable ?

La nouvelle direction prise par la SCIC s'inscrit ainsi dans le prolongement d'Horizon Bocage : « Il y a un comité de pilotage dédié au bois qui se met en place dans la SCIC. Moitié Horizon Bocage, moitié des gens de la SCIC. En fait, on rassemble la problématique de valorisation des haies et la problématique d'appropriation collective, circuit court producteurs-consommateurs », explique un particulier. Des stagiaires, puis des chargés de mission de la SCIC ont pour fonction de trouver des agriculteurs qui ont du gisement, et de les informer sur la manière de prélever et de stocker le bois. La SCIC se rapproche d'une Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

pour le déchetage du bois, puis informe et sollicite les particuliers et les collectivités locales pour qu'ils s'équipent en chaudières adaptées. Pourtant, la filière ne parvient pas à prendre son essor, principalement parce qu'elle ne suscite pas suffisamment l'intérêt des collectivités locales pour que ces dernières s'équipent. L'activité, qui se heurte en outre à des problèmes techniques (où et comment stocker la ressource?), est rapidement déficitaire. La mise en place d'une SCIC pilotée par la Chambre d'agriculture et exploitant la même ressource à l'échelle du département, condamne cette action locale. Régie par des salariés permanents de la Chambre consulaire, la SCIC départementale gère des volumes suffisants pour assurer la rentabilité de la filière. Finalement, Horizon Bocage se recentre sur l'entretien des haies et sur le bois de paillage. La SCIC locale Énergies Partagées se tourne pour sa part vers l'éolien, projet que nous détaillerons plus loin.

Des effluents d'élevage pour alimenter un projet de méthanisation territorial ?

La réflexion sur le projet de méthanisation de Chemillé débute en 2007-2008. Plusieurs agriculteurs sont démarchés par des développeurs qui souhaitent collecter leurs effluents d'élevage pour alimenter une future unité de méthanisation. Comme pour le photovoltaïque, des agriculteurs réfléchissent à la manière de s'organiser collectivement pour porter eux-mêmes un tel projet. Le groupe de trente-cinq agriculteurs constitué dans le Chemillois est, en partie, composé d'agriculteurs qui ont investi dans le photovoltaïque. Étant donné qu'il n'y a pas, dans la communauté de communes, de grosse industrie capable de proposer des apports de matière organique diversifiés susceptibles d'améliorer la productivité de l'unité, le groupe s'oriente vers un méthaniseur alimenté uniquement par les effluents d'élevage des agriculteurs du groupe : 45 000 tonnes d'effluents par année, pour 8 millions d'euros d'investissement. La chaleur produite doit fournir de l'énergie à une entreprise industrielle située sur le territoire. Les difficultés ne portent pas sur une opposition de riverains qui pourraient craindre que l'installation engendre des nuisances diverses : va-et-vient journalier de camions, odeurs potentielles, etc. (Grannec *et al.*, 2016 ; Tritz, 2013). Les problèmes sont avant tout techniques. Au moment de notre enquête, le groupe, toujours motivé, poursuit ses réflexions.

Le financement participatif d'un parc éolien

Comme ils l'ont été pour participer aux projets d'énergie solaire et de méthanisation, les agriculteurs sont sollicités par des développeurs éoliens. Fort de

l'expérience acquise sur le photovoltaïque, le groupe des agriculteurs se sent en confiance pour envisager l'achat collectif d'un parc éolien « clés en main », dont le « développement » serait pris en charge par un industriel local. Un agriculteur nous confie :

L'expérience qu'on venait d'avoir sur le photovoltaïque nous fait penser qu'on a les capacités en collectif à faire des choses. Le collectif, c'est 15 000 m² de panneaux solaires et 7 à 8 millions d'euros investis ensemble sur le photovoltaïque. Donc, on s'est dit qu'on avait su faire ça. Ça donne vachement confiance. Et donc, on se parle de ce truc-là et on se dit, allez, on doit être capables d'y arriver.

En revanche, l'idée cette fois est de faire un « véritable projet citoyen », parce que l'éolien ne concerne pas que les agriculteurs, explique un leader de ce projet. Élargir le spectre des investisseurs permet plus facilement de rassembler les fonds nécessaires à l'obtention d'un prêt bancaire. En agissant de la sorte, les agriculteurs limitent également de possibles contestations de la population qui aurait pu voir du corporatisme dans le projet, et rendent ce dernier légitime aux yeux du plus grand nombre. Les agriculteurs se rapprochent de la SCIC Énergies Partagées. Fruit de ce dialogue, l'association Atout Vent, créée en 2011, rassemble un collège d'agriculteurs, un collège de particuliers et un collège d'élus pour réfléchir au financement 100 % participatif d'un projet de parc éolien. Elle collecte de l'information, construit un dossier de rachat à un développeur (qui a lui-même contractualisé avec un constructeur) et communique auprès de la population. Deux sociétés anonymes (celle des agriculteurs, la SAS SEVE, et celle des particuliers, la SA Eo-Lien) sont créées pour réunir les fonds nécessaires. Les collectivités locales (les communes et la communauté de communes) ne participent finalement pas au financement, mais assurent un soutien politique.

2. Les motifs de l'engagement des acteurs

2.1 Des approches entrepreneuriales...

Pour les agriculteurs du Chemillois comme pour ceux d'autres territoires (Yalcin et Garabau-Moussaoui, 2015), monter un projet de production d'énergie renouvelable vise avant tout à générer de la richesse et, plus précisément, à s'assurer un revenu complémentaire et sûr pour plusieurs décennies. Face aux aléas climatiques, à la fluctuation des prix des matières

premières et à l'instabilité de l'attribution des aides publiques, les énergies renouvelables représentent une garantie financière pour l'avenir. C'est une opportunité saisie surtout par des éleveurs dont la situation économique s'est particulièrement dégradée, à un point tel que certains la présentent comme une des conditions du maintien de leur métier. « La première porte d'entrée, celle qui est commune à tous, c'est l'intérêt économique, c'est le revenu. Et puis après chez les uns et chez les autres, il y a des entrées écologiques, il y a des entrées "image"... », explique un agriculteur investi dans différents projets d'énergie renouvelable sur le territoire. « À l'époque, sur le bâti, il y avait vraiment des tarifs très avantageux, avec une forte rentabilité », poursuit-il. Les toits des bâtiments agricoles constituent une ressource mobilisable dans un contexte réglementaire propice. Cette action collective ne fait pas suite au bilan énergétique des exploitations agricoles (comme nous l'ont confirmé des agriculteurs enquêtés ainsi que la référente « énergie » de la Chambre d'agriculture). Moins engagés dans une réflexion sur la décroissance, mais davantage inscrits dans une approche productiviste de la transition énergétique, les agriculteurs du Chemillois se mobilisent donc dans une logique entrepreneuriale. Ainsi, décident-ils systématiquement de s'auto-organiser localement plutôt que de dépendre d'acteurs avec lesquels ils devraient partager les bénéfices générés.

Les autres projets à l'initiative des agriculteurs répondent également à un contexte réglementaire et à de possibles opportunités économiques locales. Les agriculteurs expliquent par exemple leur intérêt pour la méthanisation par un gain d'espace, les surfaces demandées par la réglementation environnementale de l'épandage étant de plus en plus grandes. Outre des perspectives de revenu complémentaire et sécurisé, la méthanisation collective permet de répartir entre les trente-cinq exploitations du groupe (soit 2000 hectares) les contraintes de l'épandage. Les modalités de conservation et d'utilisation du digestat obtenu après la méthanisation sont par ailleurs plus souples que pour le lisier ou le fumier. Cependant par la méthanisation, le caractère intensif d'un système d'élevage fortement consommateur en énergie n'est pas remis en cause. L'approche de la transition énergétique portée par les agriculteurs est davantage orientée « croissance verte » que « sobriété énergétique ».

Les particuliers qui gravitent autour du Centre social et que l'on retrouve à la manœuvre dans les projets photovoltaïques, bois-bocage-énergie et éolien revendiquent, de leur côté, une « sensibilité environnementale », selon l'expression du directeur du Centre social enquêté. Outre les projets

de production d'énergie, les particuliers engagés participent fréquemment à des actions de promotion des économies d'énergie, comme les « défis familles à énergie positive », où plusieurs foyers se sont engagés à modifier leurs habitudes pour réduire leur consommation d'énergie de 8 %. Par la figure de son directeur, le Centre social de Chemillé impulse des initiatives auprès d'une partie de la population (pré)disposée à s'investir collectivement dans certaines causes jugées justes. Pour un particulier interviewé, cet engagement en faveur d'une « énergie propre » s'inscrit dans le prolongement d'une pratique catholique, encore vivace dans les Mauges (Brouard, 2010), qui produirait un terreau favorable à l'engagement collectif dans des projets considérés comme éthiques. Retraçant la trajectoire de son engagement dès le projet photovoltaïque, notre enquête explique :

On avait un groupe de confirmation ; c'est tout ça, c'est communion, profession de foi, confirmation, avec un groupe de préparation. Après cela, le curé nous dit : « allez, vous n'allez pas lâcher la dynamique comme ça, vous allez continuer à faire des actions ! » [...] Au début, c'était le curé. Puis ça a pris une autre tournure quand on avait 18-20 ans. C'est devenu un peu plus politique.

S'agissant de la production d'énergie renouvelable, les particuliers partagent avec les agriculteurs une approche entrepreneuriale : ils souhaitent s'auto-organiser localement afin de « faire naître des filières » ou, pour reprendre une autre expression d'un particulier enquêté, afin de « défricher », « de rendre possible ce qui n'était pas possible ». Un des membres du bureau de l'association Horizon Bocage nous confiait à cet égard que, si l'objectif initial de l'association était bien l'entretien du bocage, l'idée de mettre en place une filière locale s'était très vite imposée. Ces filières émergentes, où chaque étape (de l'extraction de la ressource jusqu'à son exploitation) est réfléchiée par leurs promoteurs, doivent être économiquement viables pour se maintenir sur le territoire : « surtout, on ne voulait pas passer pour des farfelus qui font une thérapie de groupe, ironise un particulier. Donc on voulait une approche qui soit vraiment économique ». Aussi, l'abandon de la filière bois-bocage-énergie se justifie-t-il par son absence de rentabilité : « sur le bois, on arrive dans un domaine concurrentiel et on a du mal à tenir la route » ; « il y a une taille critique et on était en dessous ». Notre enquêté explique la réflexion menée par les bénévoles de l'époque : « on est moins légitime puisqu'il y a une super structure qui fonctionne [la SCIC départementale portée par la Chambre d'agriculture]. Donc pourquoi on devrait continuer ?

[...] Économiquement, ce n'est pas nous qui avons la vraie voie». Pour les particuliers, la dimension économique se traduit moins par une recherche de profit que par un souci de viabilité économique : les projets auto-organisés doivent être rentables pour être maintenus dans le temps. Même s'ils œuvrent séparément sur les premiers projets, agriculteurs et particuliers partagent ainsi l'idée de s'auto-organiser localement pour faire naître des projets de production d'énergie renouvelable économiquement viables.

2.2 ...qui convergent vers un objectif commun : se réapproprier les ressources locales

Les agriculteurs ont pu constater combien la production d'énergie renouvelable constituait un marché en émergence potentiellement fructueux, attirant de nombreux investisseurs extérieurs au territoire. Ils ont en effet été sollicités pour mettre le foncier, les bâtiments agricoles, et même le bois et les effluents de leurs exploitations à disposition de développeurs désireux d'exploiter ces ressources. Pour les agriculteurs impliqués dans les projets en énergie renouvelable, il importe de ne pas mettre leurs ressources locales entre les mains d'acteurs extérieurs au territoire. Par ailleurs, le collectif d'agriculteurs constitué pour le groupement d'achat de panneaux photovoltaïques souhaitait pouvoir se reposer sur un service après-vente d'entreprises locales. L'achat de panneaux photovoltaïques par les particuliers relève du même souci. Justifiant la restriction du périmètre d'action de la SCIC Énergies Partagées au Chemillois, un particulier enquêté insiste : « On voulait vraiment un ancrage territorial très local ».

Forts de ce consensus pour se réapproprier les ressources locales face à des risques d'accaparement extérieurs, agriculteurs et particuliers vont se rejoindre dans un projet éolien commun. Un agriculteur rapporte les questionnements collectifs en 2007, alors que plusieurs parcs sont en construction dans le Chemillois : « on a sur notre territoire deux parcs éoliens en développement : à qui ils appartiennent ? Pour qui ils fonctionnent ? » Et un autre agriculteur d'expliquer : « après coup, on a réalisé que les profits tirés du parc, ils s'en allaient à l'investisseur [...], c'est (*sic*) des capitaux italiens et quand on prend conscience de ça, que l'électricité qu'on consomme tous les jours, qui est produite par le parc éolien, permet d'enrichir à l'étranger, on se dit qu'il y a un problème ». Aussi, conclut-il : « Si on n'y va pas en tant que citoyen, c'est (*sic*) d'autres qui y vont et qui s'appellent Axa, Alliance, fonds de pension [...]. La valeur ajoutée, elle s'en va [...]. D'accord pour encore

accepter des éoliennes chez nous, à condition qu'il y ait des retombées locales». Les arguments avancés par les particuliers sont les mêmes : investir localement pour ne pas « avoir au-dessus de votre tête quelque chose qui va rapporter à des fonds de pension étrangers », explique un particulier. C'est en s'appuyant sur cet argument que les deux groupes d'investisseurs, celui des agriculteurs et celui des particuliers, mobilisent les locaux autour d'eux à travers des réunions d'information destinées à élargir localement le public impliqué dans le rachat du parc éolien.

Il ne s'agit pas d'une simple réaction défensive. Selon les porteurs du projet éolien, la contribution à une dynamique locale produisant de la richesse motive les investisseurs « citoyens ». Sur ce territoire d'industries à la campagne, où les habitants seraient habitués à voir des bâtiments de production dans le paysage (entretien SCoT, 2012), l'éolien, porteur de dimensions technologiques et industrielles (Grijol, 2012), s'inscrirait dans le prolongement des cheminées d'usines, comme l'explique un enquêté : « les gens des Mauges étaient très liés à l'industrie. Et l'éolien rentre dans le même type de schéma que l'industrie ; c'est une nouvelle industrie qui vient sur le territoire ». Alors que les Mauges ont subi des pertes massives d'emplois industriels dans les années 1990 du fait de délocalisations, l'éolien apparaît comme un moyen de relocaliser la valeur ajoutée. « On s'était pris toute la cascade de licenciements dans le textile [...] et là, on s'est dit, on peut créer quelque chose qui ne bougera pas d'ici », justifie-t-il. Le but est donc de générer localement des ressources financières, par l'innovation et par la technologie. Cette stratégie fait écho à l'analyse proposée par Marcel Jollivet et Henri Mendras, qui pointait la dynamique locale de la population s'ingéniant à trouver des ressources pour maintenir la jeunesse sur place (Jollivet et Mendras, 1971).

La convergence d'initiatives multiples, issues d'acteurs divers dans le secteur des énergies renouvelables, laisse donc voir un territoire entreprenant, qui donne raison à sa labellisation de « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». À l'instar des acteurs du Mené, territoire fréquemment présenté comme « exemplaire » de la transition énergétique, les acteurs du Chemillois critiquent une approche des énergies renouvelables prise en main et financée par et pour des intérêts exogènes. Cette critique transcende les représentations des divers intervenants, ce qui laisse penser que la population locale forme une « communauté » homogène (Yalcin-Riollet et Garabuau-Moussaoui, 2015). À l'image de petites communes européennes enquêtées par Laure Dobigny, notre terrain traduit en apparence un consensus, profitant à

tous. L'anthropologue évoque à ce sujet la « coopération autour de l'énergie qui se révèle dès lors "lieu" de cohabitation entre habitants, en réconciliant notamment activité de production et de résidence », deux fonctions du territoire pas toujours conciliables (Dobigny, 2012 : 139). Or, évoquer la « communauté » d'un territoire rural, ou encore la conciliation des activités ou des fonctions productives et résidentielles, masque certaines divergences dans les positions sociales des individus ou des groupes. Déterminer en détail le nombre de personnes concernées et la position sociale effectivement occupée par les uns et les autres doit permettre d'apporter un regard critique sur cette situation *a priori* consensuelle. Les modalités des montages de projets s'avèrent à cet égard révélatrices des rapports de force internes et du caractère en réalité stratifié de territoires ruraux qualifiés par l'administration d'« exemplaires ».

3. Des montages de projets profitables à un petit nombre d'acteurs

3.1 Des collectivités qui se désengagent...

Les retombées économiques des projets de production d'énergie renouvelable ne profitent pas à tous sur le territoire. Si on exclut le cas des premiers projets photovoltaïques à l'initiative du Centre social, l'absence d'investissement par des collectivités locales qui auraient pu faire profiter l'ensemble de la population des bénéfices de l'exploitation des ressources locales est à noter. Bien que l'association Atout Vent a prévu une place pour les collectivités locales aux côtés des agriculteurs et des particuliers dans le projet de rachat du parc éolien, les élus locaux décident de se limiter à un soutien politique. Un agriculteur, qui a été représentant des collectivités locales au sein du CPIE (en tant que maire d'une commune du Chemillois), le confirme :

La [communauté de communes] ne s'est pas forcément beaucoup investie. Là, on a laissé le particulier [se reprenant], plutôt l'agriculteur, prendre le relais sur ce secteur. Au niveau [de notre commune], on avait un projet et on a plus ou moins abandonné parce qu'il faut savoir qu'une collectivité, pour elle, c'est contraignant et puis on avait des budgets qui étaient très serrés. Mais c'est peut-être une fausse excuse !

Même si les installations éoliennes assurent des recettes fiscales aux collectivités qui les accueillent, cela ne représente qu'une petite partie du retour sur investissement possible.

3.2 ...au profit d'intérêts particuliers d'un petit groupe d'investisseurs

Les bénéficiaires engendrés par la revente de l'énergie ne profitent, dans le meilleur des cas, qu'à une faible part de la population. Même s'il se voulait faible, le « ticket d'entrée » pour les particuliers souhaitant investir dans les panneaux solaires du Centre social en 2004 s'élevait au minimum à 100 euros. Le nombre des particuliers ayant bénéficié du groupement d'achat de panneaux photovoltaïques pour leurs maisons individuelles représente seulement une centaine d'individus, tous propriétaires de leur logement. Une telle démarche exclut, de fait, les locataires. Les actions achetées au sein de la SA Eo-Lien (société des particuliers pour racheter le parc éolien en financement participatif) n'ont concerné « que » 246 investisseurs au sein d'une intercommunalité de 21 200 habitants. Une analyse de la catégorie socioprofessionnelle de chaque actionnaire du collège des particuliers serait pertinente pour étayer notre propos⁸. En l'absence de telles données, nous pouvons toutefois indiquer que les particuliers les plus engagés et les plus visibles appartiennent aux classes moyennes, voire supérieures : cadres, professions intermédiaires, dirigeants d'entreprises ; des catégories socio-professionnelles pourtant minoritaires sur un territoire qui compte 21,5 % d'ouvriers (12,9 % en moyenne française) et 17 % d'employés pour à peine 4 % de cadres (contre 15 % en moyenne française) (INSEE, 2013). Les bénéficiaires engendrés ont profité ainsi à 246 particuliers qui ont investi ensemble plus de 1,6 million d'euros, pour un investissement moyen de 6 621 euros. Toutefois, les premiers gagnants de ces initiatives semblent être un collectif d'agriculteurs bien organisés qui ont su piloter les projets les plus rémunérateurs : les 134 agriculteurs de la SAS SEVE ont rassemblé collectivement 1,3 million d'euros, pour une contribution moyenne de 9 604 euros.

Ce groupe professionnel est, dans les Mauges comme dans d'autres régions rurales, fortement impliqué dans les projets de production d'énergies renouvelables. Outre le fait que les agriculteurs disposent le plus souvent des ressources mobilisables, ils ont aussi l'habitude de s'organiser collectivement et d'investir ensemble. Cependant, cette catégorisation globale au sein d'un même groupe « des agriculteurs » masque une diversité de profils. Une analyse fine conduit à distinguer localement deux sous-groupes. D'un côté, des agriculteurs engagés dans la filière bois-énergie locale, pour beaucoup membres de l'association Horizon Bocage, ont parfois investi individuellement dans des panneaux photovoltaïques *via* la SCIC Énergies Partagées ou dans l'énergie éolienne à travers la SA Eo-lien. D'un autre côté, on retrouve le

collectif des agriculteurs à l'initiative de groupements d'achat de panneaux photovoltaïques, du projet de méthanisation et du rachat du parc éolien. Les premiers, fréquemment «encartés» à la Confédération paysanne, ont davantage recours au registre environnemental pour justifier leur engagement dans des projets en énergies renouvelables. Leur implication est motivée par leur intérêt pour des projets de territoire en lien avec le reste de la population. Certains ont été choqués d'apprendre que leurs collègues de la société SAS SEVE avaient initialement souhaité rester majoritaires dans le projet éolien. De même, le fait que le projet de méthanisation agricole réponde, selon eux, à une problématique d'épandage des lisiers pour des éleveurs intensifs leur pose problème. «Si tu fais le bilan carbone de tout ça, ça va faire un flux de camions pas possible», objecte un agriculteur adhérent de l'association Horizon Bocage. Si leurs motivations, comme les modèles de leurs exploitations agricoles, se distinguent du groupe de la SAS SEVE, ces agriculteurs disposent, en comparaison, d'un plus faible pouvoir local.

A contrario, les groupements d'achat de panneaux photovoltaïques, le projet d'unité de méthanisation et le rachat du parc éolien en financement participatif sont des initiatives d'un petit groupe d'agriculteurs aux caractéristiques communes. Ils fréquentent les mêmes réseaux professionnels, où certains d'entre eux occupent des fonctions de représentants. Élus syndicaux (Jeunes Agriculteurs ou Fédération départementale du syndicat des exploitants agricoles) et/ou représentants à la Chambre départementale d'agriculture, ils occupent parfois des responsabilités au sein de coopératives. Nos enquêtés expliquent que c'est manifestement par le réseau professionnel et, plus particulièrement, par le syndicalisme agricole qu'ils sont entrés dans la production d'énergie renouvelable. Même s'ils sont individuellement sollicités par des développeurs, ils se rassemblent et en discutent lors de leurs fréquentes réunions professionnelles. «On rentre là-dedans par le collectif et le collectif, c'est le syndicalisme agricole», explique un agriculteur élu à la Chambre d'agriculture, administrateur de sa coopérative et fortement impliqué dans différents projets de production d'énergie, notamment sur l'unité de méthanisation. Un autre agriculteur, élu FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), administrateur de la CUMA locale et leader sur les projets solaire et éolien raconte :

J'ai fait partie des «Jeunes Agriculteurs» du canton, avec des actions sur un certain nombre de thématiques [...]. Régulièrement, on se rencontre, on mène quelques petits projets ensemble, on discute, voilà.

Puis, un jour, on se dit que l'on est tous démarchés par des sociétés privées pour installer sur notre toiture des panneaux solaires. [...] On s'en parle les uns les autres dans le cadre syndical agricole, puisqu'on se rencontre et qu'on a l'habitude de se parler.

Les agriculteurs de la SAS SEVE exercent par ailleurs souvent des mandats politiques locaux. Au milieu des années 2000, six des treize maires du Chemillois sont des agriculteurs inscrits dans ces réseaux professionnels et impliqués dans les différents projets évoqués. La plupart de nos enquêtés mentionnent ces multiples appartenances, qui constituent une ressource sociale locale pour ceux qui souhaitent faire avancer leurs projets. « Dans la communauté de communes de Chemillé, la moitié des élus, c'est (*sic*) des agriculteurs, on se connaît, on est tous copains », affirme un autre agriculteur. Ces élus disposent d'abord d'informations utiles puisque la démarche recommandée à l'échelle du Pays des Mauges prévoit que tout projet doit d'abord être présenté aux élus locaux. C'est l'un de ces élus qui sollicite quelques collègues agriculteurs pour se grouper afin d'investir dans le photovoltaïque, puis dans l'éolien. « On a sur notre territoire deux parcs éoliens en développement », leur confie-t-il. Un de nos enquêtés précise par ailleurs que, grâce à la présence de cet élu dans le groupe des agriculteurs, « le schéma de développement de l'éolien, on en a une certaine connaissance ». Ces élus ont aussi la capacité de mobiliser localement des réseaux en faveur des projets qu'ils soutiennent (voire qu'ils portent). Ils peuvent être des appuis précieux pour informer (voire sensibiliser) la population locale en facilitant la tenue de réunions publiques par exemple.

Dans le même temps, les ressources que mobilisent ces agriculteurs détenteurs de mandats syndicaux, voire politiques, servent des intérêts individuels qu'ils cherchent à maintenir dans un cadre corporatif. Les groupements d'achat de panneaux photovoltaïques, comme le projet de méthanisation, sont strictement agricoles. Le projet de rachat du parc éolien a été monté de manière à ce que le collectif des agriculteurs « garde la main ». Si les modalités d'investissement dans le parc éolien local apparaissent finalement équilibrées entre agriculteurs et particuliers, c'est le fruit de négociations. Un particulier rapporte qu'au début du processus, « l'idée des agriculteurs, c'est d'être majoritaires dans le futur parc éolien qui pourrait sortir. Et puis de laisser de la place aux particuliers. Et puis, petit à petit, on avance » ; les discussions permettent de faire en sorte que les règles d'investissement soient les mêmes pour tous. Pour obtenir le soutien (sinon l'absence de contestation) de la population locale, il faut faire la concession d'afficher un projet qui n'est

pas taxé de « corporatiste », mais considéré comme un « projet citoyen ». Cependant, les agriculteurs insistent pour rester indépendants. Un leader agricole explique :

[...] les agriculteurs sont moteurs dans le projet et se disent qu'ils n'ont pas tout à fait les mêmes attentes et les mêmes envies que les particuliers. Et demain, si on veut faire avancer des projets qui nous tiennent vraiment à cœur, si on est noyés dans une société, on ne sera pas majoritaires pour faire avancer les choses ; on n'aura pas la décision. D'où l'intérêt pour nous de faire deux groupes.

Conclusion

L'enquête monographique menée sur le territoire rural des Mauges, labellisé « territoire à énergie positive pour la croissance verte », révèle une forte mobilisation d'acteurs locaux engagés dans la reconquête d'une certaine souveraineté territoriale grâce à des investissements collectifs dans les énergies renouvelables. En réaction à l'implantation de projets de production d'énergie renouvelable par des investisseurs extérieurs au territoire, des agriculteurs et des particuliers sont parvenus à mobiliser les habitants du territoire autour de la réappropriation de leurs ressources. Parallèlement, ils ont bénéficié du cadre programmatique de développement des énergies renouvelables défini dans le Pays des Mauges, qui a permis de contenir de potentielles contestations. Or, derrière le discours vertueux d'une inscription dans la « transition énergétique » territorialisée, l'analyse détaillée du montage des projets, des motivations et du profil des leaders traduit avant tout une approche entrepreneuriale conduite par (et au profit d') un petit nombre de personnes, en particulier certains agriculteurs. Cette étude de cas confirme l'existence d'inégalités au sein de la population locale dans la manière de s'approprier des actions de « transition énergétique » (Christen et Hammam, 2015) et d'en tirer des bénéfices économiques. Ces actions brillent d'une aura vertueuse, tout en contribuant à maximiser les revenus d'un petit nombre.

Aussi, l'analyse critique de la transition énergétique permet de ne pas se satisfaire des catégories légitimantes de l'action publique, et met en évidence les inégalités générées ou confortées par les projets en énergies renouvelables. Par ailleurs, le renouveau d'une sociologie rurale (Laferté, 2014) attentive aux positions et aux ressources différenciées de la population locale fait éclater le concept de « communauté » qui, en supposant une homologie entre groupe

social et unité spatiale (Billaud, 2009), masque les rapports de domination entre sous-groupes inégaux. Ainsi, l'unité de la catégorie « agriculteur » se fissure au profit d'une diversité des réalités (qui se donnent à voir par une diversité de ressources, mais aussi de valeurs et de stratégies individuelles) qui composent ce groupe professionnel (Bessière *et al.*, 2014). À partir de l'objet qu'est la production d'énergie renouvelable, nous avons contribué à une analyse de la position occupée par les agriculteurs dans la stratification sociale, en étant soucieuses à la fois des interactions internes au groupe et des relations entretenues localement avec les autres groupes sociaux.

—

Bibliographie

- Bessière, Céline, Ivan Bruneau et Gilles Laferté. 2014. « Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, 4, 96 : 5-26.
- Billaud, Jean-Paul. 2009. « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », *Études rurales*, 183 : 113-128.
- Bioteau, Emmanuel et Jérôme Prugneau. 2014. « Les Mauges, les métamorphoses d'un pays rural », dans Margetic Christine, Mickaël Bermond, Valérie Jousseau et Maxime Marie (coord.). *Atlas des campagnes de l'Ouest*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes : 142-144.
- Cacciari, Joseph. 2017. « Les guichets de la misère énergétique. Le traitement social des impayés d'énergie des ménages comme mode de production, de tri et de moralisation des "consommateurs" à l'ère de la transition énergétique », *Sociétés contemporaines*, 105 : 53-78.
- Christen, Guillaume et Philippe Hamman. 2014. « Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux ? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien "citoyen" », *Vertigo-La revue électronique en sciences de l'environnement*, 14, 31. <<http://journals.openedition.org/vertigo/15528>>. Page consultée le 14 janvier 2019.
- Christen, Guillaume et Philippe Hamman. 2015. *Transition énergétique et inégalités environnementales. Énergies renouvelables et implications citoyennes en Alsace*. Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Comby, Jean-Baptiste. 2015. *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*. Paris, Liber.
- Deldrève, Valérie. 2015. *Pour une sociologie des inégalités environnementales*. Bruxelles, Peter Lang.
- Dobigny, Laure. 2016. *Quand l'énergie change de mains. Socio-anthropologie de l'autonomie énergétique locale au moyen d'énergies renouvelables en Allemagne, Autriche et France*. Thèse de doctorat en anthropologie, Paris I.
- Dobigny, Laure. 2012. « Produire et échanger localement son énergie. Dynamiques et solidarités à l'œuvre dans les communes rurales », dans Papy Fabrice (dir.). *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*. Versailles, Éditions Quæ : 139-152.

Durand, Lucas, Bernard Pecqueur et Nicolas Sénil. 2015. «La Transition énergétique par la territorialisation : l'énergie comme ressource territoriale», dans Scarwell Helga-Jane, Divya Leducq et Annette Groux (dir.). *Réussir la Transition énergétique*. Lille, Presses Universitaires du Septentrion : 29-46.

Grannec, Marie-Laurence, Aurore Loussouarn et Pascal Levasseur. 2016. «Perception sociale locale de projets de méthanisation agricole : vision croisée de différents acteurs du territoire», *Journées recherche porcine*, 48 : 189-190.

Grijol, Karine. 2012. *La faiblesse du vent : impacts, enjeux et contradictions de l'éolien en France*. Paris, François Bourin Éditeur.

Jollivet, Marcel et Henri Mendras (dir.). 1971. *Les collectivités rurales françaises. Tome 1 : Étude comparative du changement social*. Paris, Armand Colin.

Labussière, Olivier et Alain Nadaï. 2015. «Wind Power Landscapes in France: Landscape and Energy Decentralization», dans Frolova, Marina, Maria-José Prados et Alain Nadaï (dir.). *Renewable Energies and European Landscapes: Lessons from Southern European Cases*. Springer, NL : 81-93.

Laferté, Gilles, 2014. «Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés», *Sociologie*, 4, 5 : 423-439.

Lundqvist, Lennart et Andréas Biel. 2013. *Making international and national climate policy work at the local level*. Londres, Earthscan Publications.

Munday, Max, Gill Bristow et Richard Cowell. 2011. «Wind farms in rural areas: how far do community benefits from wind farms represent a local economic development opportunity?», *Journal of Rural Studies*, 27 : 1-12.

Nadaï, Alain, Werner Krauss, Ana Isabel Afonso, Dorle Dracklé, Olivier Hinkelbein, Olivier Labussière et Carlos Mendes. 2015. «A Comparison of the Emergence of Wind Energy Landscapes in France, Germany and Portugal», dans Luginbühl, Yves, Howard Peter et Daniel Terrasson (dir.). *Landscape and Sustainable Development. The French Perspective*. London, Ashgate : 133-144.

Perrier-Cornet, Philippe (dir.). 2002. *Repenser les campagnes*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube/Datar.

Philips, Martin et Jennifer Dickie. 2014. «Narratives of transition/non transition towards low carbon futures within English rural communities», *Journal of Rural Studies*, 34 : 79-95.

Tritz, Yvan. 2013. *Développement territorial et valorisation en circuit court des ressources énergétiques locales. Vers des systèmes énergétiques agri-territoriaux?* Thèse de géographie. Université Lyon 2.

Tritz, Yvan. 2012. «Le système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outils de développement local», *Géographie, Économie, Société*, 14, 1 : 31-52.

Yalcin-Riollet, Melike et Isabelle Garabuau-Moussaoui. 2015. «L'énergie fait-elle communauté en France? Le cas de la démarche d'autonomie énergétique du Mené», dans Zélem, Marie-Christine et Christophe Beslay (dir.). *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*. Paris, CNRS Éditions : 175-184.

Zélem, Marie-Christine. 2012. «Les énergies renouvelables en transition : de leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique», *Revue de l'Énergie*, 610 : 418-424.

Notes

- ¹ Les « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) sont des territoires lauréats de l'appel national à initiatives lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2014. Ces territoires considérés comme exemplaires de la transition énergétique témoignent d'actions concrètes qui peuvent concerner la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement de transports dits « propres », le développement d'énergies renouvelables, la réduction des déchets, la préservation de la biodiversité et l'éducation à l'environnement.
- ² Le Pays est une catégorie administrative française désignant un territoire qui présente une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Produit d'une démarche volontaire et contractuelle des communes, le Pays, qui peut être géré sous différentes formes juridiques (syndicat mixte, association, etc.), exprime une « communauté d'intérêts » et permet l'étude et la réalisation de projets de développement.
- ³ Les CPIE réunissent des acteurs publics et privés (collectivités, associations, entreprises et individus) agissant pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions politiques locales.
- ⁴ Issus du mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux sont des lieux à vocation sociale ouverts à une population vivant à proximité, à qui sont proposés divers services et activités. Les centres sociaux sont principalement financés par des subventions publiques (notamment des communes et des intercommunalités).
- ⁵ Méthode de type « *focus group* » orchestrée par le Groupement d'intérêts économiques (GIE) Proscot au moment de la construction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2012.
- ⁶ La communauté de communes de Chemillé est devenue commune nouvelle en 2016 et le Pays des Mauges l'englobant est devenu la nouvelle intercommunalité. Dans cet article, nous parlerons du « Chemillois » comme de l'ex-intercommunalité réunissant treize communes autour de Chemillé et du « Pays » comme de la nouvelle intercommunalité.
- ⁷ Si les agriculteurs sont proportionnellement plus nombreux dans ce territoire qu'à l'échelle nationale, ils restent cependant minoritaires, ne représentant que 3 % de la population locale (INSEE, 2013).
- ⁸ D'autres travaux mettent en évidence des inégalités sociales de participation à des projets de production d'énergie renouvelable (Christen et Hammam, 2014) ou, plus largement, des inégalités sociales face à des projets environnementaux (Deldrève, 2015).